

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 mai 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME TOMASELLI) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : Mme VANDRIESSE - M. BONORON

OBJET

DE LA DELIBERATION

Gestion différenciée des espaces publics-Zéro pesticide en zone non agricole-Achat de matériels en remplacement de prestations de désherbage chimique- Demandes de subventions.

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Consécutivement au Grenelle de l'environnement, le plan Ecocophyto 2018 prévoit dans son article 7 des dispositions pour réduire, voire proscrire, l'usage des pesticides en zones non agricoles.

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public, lorsque des substances actives sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Plus récemment, les dispositions législatives, qui résultent de la loi n°2014-110 du 6 février 2014 dite loi LABBE, conduisent à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides pour l'entretien de l'espace public.

Aussi, comme d'autres collectivités et en cohérence avec les actions déjà entreprises par la Ville, un plan a été élaboré pour l'entretien des espaces verts de la Ville. Ce plan contribue à la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces. Cette démarche s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et par la mise en place d'une ambitieuse politique environnementale d'aménagements et d'entretien des espaces, respectueuse de l'environnement, en tenant compte de leur usage, de leur potentialité, de leur localisation et de leur connexion avec la ressource en eau.

Dans ce cadre, il est prévu d'acquérir en 2016 trois débroussailleuses électriques et un désherbeur à vapeur qui permettront d'accroître les objectifs de réduction d'utilisation de pesticides, ce qui contribuera à améliorer la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces.

Le montant prévisionnel de cet achat est estimé à 30 094,00 € HT .

Il est proposé de solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues pour ces acquisitions, notamment auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à :

1 - solliciter , au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement de l'acquisition de 3 débroussailleuses électriques et d'un désherbeur vapeur notamment auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse;

2 - m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ